Présents :
Président, ENNJIMI Saïd
Président délégué, COMBARET Christian
Membres : Mmes BARROT Pierrette, HEBRE Valérie, MM. BASQ Stéphane, BROUSTE Gérard, CHAUVIN Jean-Bernard, DANTAN Jacques, DEHEE Serge, GAUTIER Jean Luc, GOUGNARD Alexandre, GUIGNARD Daniel, LAPORTE FRAY Bernard, LADRAT Bernard, LEONARD Frédéric, MARTIN Alain, MASSE Pierre, MIREBEAU Pascal, OYHAMBERRY Philippe, RABAT Luc, RASSIS Jean Marc, ROSSIGNOL Patrick, TINGAUD Pascal, VIGUES Lionel, WAILLIEZ David.

Excusés : MM. AUGEY Claude, BEGA Henri, BONNET Jean François, BOUDET Alexandre, DAUPHIN Jean Louis, DIABATE Lassina, FILHASTRE Hervé, FRADIN Karim, LAFON Serge, LAFRIQUE Philippe, LARQUE Jean-Michel, LOPEZ Joël, MATTENET Patrick, SAVIDAN Steve.

Assistent : MM. BIANCOLLI Eric, BOUARD Gilles, EL MOUFAKKIR Saïd, GUAGLIARDI Loreto (représente M. AUGEY Claude), JOHNSON Timothée, LACOUR Eric (représente M. MATTENET), LENOIR Gérard (représente M.BONNET Jean François), LEONARD Joël, Mme NADAL Marie-Laure, M. ROUFFIGNAT Gilles (représente M. DAUPHIN Jean Louis), Mme SIMON Elisabeth (représente M. LAFON Serge).

Carnet

Des souhaits de prompt rétablissement sont adressés à Jean Louis Dauphin, Président du district de Charente ainsi qu'à Régine Bergereau, directrice du district des Pyrénées Atlantiques.
Les plus sincères condoléances du Comité de direction sont adressées aux familles et amis de M. Alain Proust, Président du Poitiers Football Club, de Mme Yvonne Laudy, ancienne secrétaire administrative du District de Football de la Haute-Vienne et de M. Michel Branas ancien président du club de la Cocarde St Laurent Médoc, décédés récemment.

Ouverture par le Président, Saïd ENNJIMI

Les félicitations du Comité sont adressées à Corinne Diacre, récemment nommée à la tête de l'équipe de France Féminine.
Compliments à Gilles Eyquem pour sa finale UEFA avec les U 19 Féminines ainsi qu'à l'équipe de beach soccer de Saint Médard en Jalles pour son parcours en championnat FFF.

Après consultation des Présidents de District sur le projet d'embauche d'un technicien plus particulièrement chargé du système d'émargement et de vote électronique dans les Assemblées Générales de district et des réponses majoritairement négatives sur le sujet, le Président indique qu'Etienne Lecointre n'interviendra plus lors des AG départementales (sauf demande expresse et sous conditions) ni sur les sites des districts.

Le Président fait un rappel des sujets récemment évoqués en Comité : intervention auprès de la FFF pour demande de création de postes de Conseillers Sportifs ; projet de création d'un Pôle Espoirs Féminin et transfert du Pôle Espoirs Garçons, tous deux hébergés au Haillan.
Une réunion des Présidents de Ligue étant programmée le mardi 12 septembre avec le Président de la FFF, le Président Ennjimi abordera tous les sujets en cours avec le Président Le Graët.

Le déploiement des postes de CTS sur la région Nouvelle-Aquitaine est en cours mais l'absence de réponse de la FFF à nos demandes écrites empêche la finalisation de celui-ci.

Le Comité est informé de la remise de véhicules de service aux membres de l'ETR prévue lundi 4 septembre au Haillan. Une convention de mise à disposition des véhicules de service devra être signée par chaque technicien.
Comme déjà annoncé, 85 % du coût de l'utilisation des véhicules de service seront refacturés aux districts (85 % du temps de travail du technicien étant localisés dans le département).

Le Président informe le Comité que suite à un entretien intervenu ce matin même, trois délégués intègrent le corps des délégués régionaux 2017/2018. ; Il s'agit de Messieurs Jean-Claude Renon, Bernard Bertrand et Eric Coëne. A noter que M. Florent Dunoguiez ne s'étant pas présenté n'est pas reconduit.

Intervention du Président Délégué, Christian Combaret

Avant de proposer la validation du Procès-Verbal de la réunion du Comité de Direction du 17 juillet 2017, le Président délégué fait part de modifications soumises ce jour en séance concernant la participation des joueuses **U16F et U17F.**

Proposition : Article 73 : alinéa 2.a) des Règlement Généraux FFF (Modifié par l'AG du 24 juin 2017 avec application immédiate)

Les joueuses U16 F et les U17 F étant soumises à une décision du Comité de Direction de la Ligue pour participer dans les compétitions séniors de la Ligue et des Districts, le Comité de Direction de la LFNA décide ce jour, à l'unanimité, d'autoriser les joueuses U16F et U17F à pratiquer dans les compétitions séniors de la Ligue et de ses Districts, sous réserve de remplir les conditions médicale et administrative indiquées par l'article 73 2.a des RG de la FFF et dans la limite **de une (1) joueuse U16 F** et **de deux (2) joueuses U17F** figurant sur la feuille de match. Cette disposition ne concerne pas les joueuses U16 F évoluant en Pôle Espoirs ou Pôle d'Entraînement Régional.

Cette proposition est validée ce jour à l'unanimité.

Cette modification apportée, les membres du Comité de Direction valident à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 17 juillet 2017.

- Séminaire FFF – Ambitions 2020 – mardi 3 octobre 2017 à 9 h 30 à Castelmaurou

Le Président délégué fait un point sur l'organisation du séminaire, sur la composition de la délégation de la LFNA, et sur les inscriptions reçues.

Les 5 thèmes qui seront abordés sont les suivants :
- Héritage et animation Coupe du Monde 2019 (structuration et développement du foot féminin, offre de pratique adaptée…)
- Foot loisir (sections Loisir clubs, financement, licence pratiquant…)
- Politique de territoire (Accompagnement et animation des instances, accompagnement zones rurales et prioritaires, répartition des moyens …)
- Bénévolat (licence, référencement, reconnaissance, diversité des profils…)
- Aides aux clubs (moyens dédiés aux clubs, labellisation des clubs, activation des partenariats, offres de services…)

- UNAF – il est décidé ce jour par le Comité de direction, que la LFNA se portera systématiquement partie civile lorsqu'un officiel se fera agresser et à condition que ce dernier porte plainte et qu'une action en justice soit engagée.

Accord du Comité pour associer l'UNAF à l'occasion de réflexions en lien avec l'arbitrage.

- Modification du calendrier des réunions :

AG financière de la LFNA : Il est confirmé en séance que l'Assemblée Générale Financière de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine **se déroulera le samedi 11 novembre 2017 à 10 h – l'Espace 3000 de Cognac a été réservé.**

Comité de direction LFNA :

Lundi 23 octobre 2017 à Puymoyen (au lieu du lundi 9 octobre)

Samedi 9 décembre au Haillan (au lieu du samedi 25 novembre 2017)

Reste à fixer une réunion de CD lors de la 2ème quinzaine du mois de janvier 2018.

Sur proposition du Comité de direction, un appel à candidature sera lancé à l'attention les clubs dans le but d'organiser cette réunion au sein de l'un d'eux. Le club sera toutefois choisi en tenant compte des contraintes géographiques et de déplacement des membres du Comité. Une participation de clubs à la séance sera proposée – la date du samedi 20 janvier 2018 est proposée.

- Liquidation du FC Oloron – transfert des Droits Sportifs – cf décision FFF

Intervention du Secrétaire Général, Luc RABAT

. Remise Régionale du Label Jeunes au club du SA MERIGNAC, le mercredi 11 octobre 2017. Programme à définir par l'ETR.

. Fixation de la **réunion des clubs nationaux pour élection** de leurs représentants aux Assemblées Fédérales 2017/2018 (3 dirigeants par clubs). Acte de candidatures avant le 14 septembre 2017, LR à la LFNA.
Après discussion, cette réunion sera couplée avec une réunion d'information à laquelle seront invités des clubs évoluant en R1 et R2 (dans la lignée de la réunion du 2 juin à Bayonne), pour que tous les districts soient représentés.

Programme des réunions organisées au siège de la LFNA à Puymoyen
- vendredi 6 octobre à 17 h : réunion des clubs nationaux avec élection statutaire et échanges entre clubs
- samedi 7 octobre 2017 à 9 h : interventions et réunion d'échanges.

. Délégués représentant des clubs aux Assemblées Fédérales 2017/2018 :
- les candidatures devront être adressées avant le 11 octobre 2017 par courrier recommandé à la LFNA.

. Enregistrement des licences 2017/2018 : plus de 90 000 licences ont été validées à ce jour.

. Point sur les Coupes seniors 2017/2018 :
Coupe de France : 578 clubs engagés

Coupe Région Nouvelle-Aquitaine : 821 clubs engagés
Quelques forfaits sont à regretter dès le 1er tour de ces compétitions.

. Compétitions Futsal :
Championnat : R1 : 2 poules régionales (1 poule secteur Centre Ouest – 1 poule secteur Aquitain) et une poule niveau R2 (secteur aquitain)
Coupe nationale : 21 engagés
Coupe régionale : 27 engagés

Est abordé le coût de l'arbitrage (2 arbitres par match) et des délégués sur les rencontres Futsal. Aussi, il est décidé que le délégué ne serait désigné que sur demande expresse des clubs ou sur demande particulière de la Commission.

La Ligue s'engage à prendre en charge financièrement la moitié des frais d'arbitrage. Décision unanime des membres du Comité.

. Réunion d'information et de Formation des responsables sécurité des clubs accédant au N 3.
Quatre clubs étaient présents à la réunion du 1er septembre Puymoyen : FC Chauray, FC Libourne, PFC Poitiers, Mérignac Arlac ainsi que 2 référents sécurité : Jean-Pierre Ducos et Jean-Jacques Massé (référents régionaux).

. Candidatures de formateurs de dirigeants par l'IR2F et les formations prévues (Districts, clubs …) –
Peu de candidatures reçues à ce jour. Une relance sera faite en ce début de saison afin de compléter la liste des inscrits.

Il est précisé en séance que les **formations FMI doivent être organisées sous le couvert de l'IR2F** afin de bénéficier des aides financières prévues ou des bons de formation FFF.

La liste des formations proposées par l'IR2F est à consulter sur le site institutionnel de la LFNA.

. Modification des règlements généraux de la LFNA suite à l'Assemblée Fédérale d'Amiens de Juin 2017 :

Article 8 – Equipes de Jeunes
1/ Les obligations Seniors Masculins

Championnat N1, N2 et N3 : se reporter aux articles spécifiques des Règlements des Championnats Nationaux Seniors

D'autre part, il est à noter la modification de l'article 9 du Titre 3 La Licence, relatif au contrôle médical des dirigeants assurant un arbitrage bénévole :

TITRE 3 - LA LICENCE

Article 9 – Contrôle médical

1/ Aucun joueur ne peut pratiquer le football s'il n'a, au préalable, satisfait à un contrôle médical donnant lieu à la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football, conformément aux lois et textes en vigueur, figurant sur le formulaire de demande de licence, mention de la production de ce certificat médical étant apposé sur la licence.

Toute personne demandant l'obtention d'une licence Technique Nationale, Technique Régionale, Educateur Fédéral ou Animateur Fédéral doit satisfaire à un contrôle médical donnant lieu à la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football.
Les dirigeants qui assurent les fonctions d'arbitre bénévole **ne sont plus dans l'obligation de satisfaire** à un contrôle médical donnant lieu à la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication à l'arbitrage **eu égard des contrats d'assurance en vigueur.**

. **Demande d'entente** entre le Groupement de Jeunes Val de Gartempe et Creuse (Coussay les Bois, La Roche Posay, Pleumartin) et le Groupement de Jeunes Vienne et Creuse (Buxeuil, Les Ormes, Oyré Dangé, St Rémy sur Creuse) – Avis défavorable reçu du district de la Vienne – Le Comité de direction de la Ligue déclare cette **demande irrecevable**.

Intervention du Secrétaire Général Adjoint, Pierre MASSE

- Statut de l'arbitrage - article 29 – alinéa 3 : définition par le Comité de Direction des modalités d'attribution de la double licence à un arbitre de Ligue de plus de 23 ans

Après discussion et lecture de l'avis de la C.R. de l'Arbitrage et échanges en séance, les membres du Comité de direction décident à l'unanimité des modalités suivantes :

Tous les arbitres de Ligue âgés de plus de 23 ans au 1er janvier de la saison en cours peuvent également être titulaires d'une licence «Joueur» dans le club de leur choix, aux conditions suivantes :

- que la pratique du football ne porte pas atteinte à la pratique normale de l'arbitrage (disponibilité, couverture du club, comportement en tant que joueur…) et à la neutralité de l'arbitre. Cette activité doit être exercée obligatoirement dans un club.
- cette autorisation n'est accordée que pour la pratique du Foot Loisir, Foot Entreprise et Foot Diversifié pour les compétitions se déroulant en semaine.
- cette demande ne pourra concerner un arbitre du groupe Elite (Promo FFF ou Ligue) et Régional 1 PROMO FFF.
- l'acceptation de cette double licence restera soumise à l'accord de la CRA.

Composition des Commissions régionales :

- Nomination des membres de la **CR de Surveillance des Opérations électorales** :

Président : Maurice Portes (33), membres : Jean De Caro (33), Philippe Calou (79), Christophe Champeaud (33), Bernard Laleu (16)

- **C.R. Statut Arbitrage** : intégration de M. Patrick Brun

- **C.R. Compétitions section Futsal** : intégration de M. Jean-Louis Rideau (86)
Rappel du Référent : Jean-Jacques Massé
Membres renouvelés : Jean Marie Bordier (33), Robert Curida (33), Jean Dauba (17), Serge Demarque (33), Marc Giraud (87), Gilbert Martinez (33), David Plainchamp (86), Jean Marie Sainneville (19)

- **C.R. Compétitions Section Foot diversifié** : intégration de M. Jean-Louis Rideau (86)
Rappel du Référent : Jean-Bernard Chauvin
Membres renouvelés : Jean-Marie Bordier (33), Robert Corfou (17), Jean Dauba (17), Jean-Marie Sainneville (19)

- **CR Arbitrage** : retrait de M. Alain Lalu

Observateurs catégorie Jeunes : Intégration de MM. Dominique Cassagnau et Claude Chevalier.

- Additif - Composition des Commissions Fédérales : Jean-Louis Rideau est Président du Pôle Fédéral Futsal Beach Soccer 2017/2018.

Sur la composition des Commissions, Alexandre Gougnard réitère sa demande de voir intégré un représentant de son district au sein de la C.R. FAFA. Le Président a pris bonne note de la demande.

National 3 : protocole d'après match et Fair Play (Esprit foot)

Il est proposé et acté en séance que ce protocole, actuellement en vigueur au niveau régional, serait étendu au championnat National 3 dès cette saison.

De ce fait, une modification du règlement du Challenge Esprit Foot sera proposée au vote des clubs lors de la prochaine AG, afin d'étendre le règlement au N3.

Intervention de David WAILLIEZ :

Proposition de Charte de formation et d'intégration des arbitres dans le club.

Le représentant des arbitres au sein du Comité fait lecture du projet de charte à proposer aux clubs.

Par ailleurs, le représentant des arbitres, David Wailliez, propose au Comité la modification de l'article 5 des Règlements Généraux de la Ligue (Statut de l'Arbitrage), en vue d'augmenter d'une année de couverture du club eu égard au dit Statut.

Le Comité valide à l'unanimité cette proposition visant à protéger les clubs formateurs d'arbitres.

Intervention du Trésorier Général, Gérard BROUSTE

AS DES CHAPELIES DE BRIVE (19) - Au vu de la situation financière du club (dette Ligue et district), le Trésorier Général demande sa radiation. De plus, compte tenu de son comportement, il est envisagé de sanctionner le président dudit club.

Gérard Lenoir précise que ce club de quartier a connu à plusieurs reprises des problèmes de fonctionnement internes. De plus les différents échéanciers accordés ont été difficilement respectés.

Avis favorable du Comité de Direction pour la radiation.

Tour de table

Gilles Bouard, DTR, informe le Comité du recrutement de Jérémy Lesselier en tant que CDFA dans le district du Lot et Garonne (15 candidatures reçues), dans l'attente de la réponse de la FFF quant au changement de Statut de Alain Delpech.

Concernant le Statut des éducateurs, il précise qu'il gère les cas particuliers en collaboration avec Elodie Bourdon et Vincent Vallet.

Pierrette Barrot fait part au Comité d'un projet précurseur de e-foot préparé par deux jeunes étudiants. Après discussion et échanges sur le contenu du projet, le Président indique qu'il rencontrera ces deux étudiants très prochainement.

Bernard Ladrat fait part du projet du District de Haute Vienne de créer une section arbitrage à Limoges.

Loreto Guagliardi remercie Timothée Johnson de son intervention lors de la réunion de Présentation des nouvelles dispositions disciplinaires du 01/09/2017 à Tartas.
Il informe du recrutement d'un CDFA, Julien Rouaud, qui prendra la suite de Ludovic Martin, ce dernier étant en attente d'un changement de Statut (idem Alain Delpech).

Eric Lacour souhaite la reprise de bonnes relations avec la LFNA ; à ce titre il informe de la venue du Président de la Ligue au Comité du district Dordogne Périgord le lundi 9 octobre prochain.

Calendrier prévisionnel des réunions (sous réserve de modifications)

Lundi **23 octobre** 2017	**Comité de direction** LFNA - 18 H 45 - 21 H à Puymoyen
Samedi 11 novembre 2017	Assemblée Générale Financière de la **LFNA** –
Vendredi 17 novembre 2017	*Assemblée Générale Financière **District de la Creuse** à Guéret – 18h30*
Samedi 18 Novembre 2017	*Assemblée Générale Financière **District de la Gironde** à Bazas*
Vendredi 24 Novembre 2017	*Assemblée Générale Financière **District de Charente Maritime***
Samedi 25 Novembre 2017	*Assemblée Générale **District des Landes***
Samedi 9 décembre 2017	**Comité de direction LFNA** - 10 H - 12 H 30 au Centre Technique du Haillan
Vendredi 15 décembre 2017	*Assemblée Générale Financière **District de la Corrèze** à Tulle – 18h30*
Samedi 16 décembre 2017	Assemblée Fédérale à Paris
Samedi 2 juin 2018	Assemblée Fédérale d'été à Strasbourg

Fin de séance à 13 heures

Le Président
S. ENNJIMI

Le Secrétaire Général,
Luc RABAT